

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité d'Armagh

Date du scrutin 23 avril 2023

Par cet avis public, Sylvie Vachon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 24 mars 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 27 mars 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 27 mars 2023, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : **Complexe municipal, 7 rue de la Salle, Armagh, (QC) G0R 1A0**

Jours et heures :

Jeudi le 6 avril 2023 à 14h30 à 17h30

Mercredi le 12 avril 2023 à 19h00 à 22h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou joindre son adjointe, le cas échéant à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Madame Sylvie Vachon

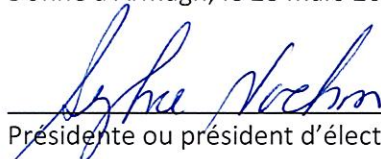
Municipalité d'Armagh

5, rue de la Salle Armagh, (QC) G0R 1A0

Téléphone : 418-466-2916

Signature

Donné à Armagh, le 28 mars 2023



Présidente ou président d'élection